

LE GRAND
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2025_107

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	44
Votants	62
Pouvoirs	18

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 septembre 2025

LE 25 septembre 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pascal PROTANO

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

PRESENTS :

Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, M. LACOUR-COULON

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MONTEIL-MAYAUD

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M. DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. CADET donne pouvoir à M. ROLLAND
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
M. PALEM donne pouvoir à M. MOISSAT
M. PERIER donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme RENAUD donne pouvoir à M. SERRE

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que depuis quelques années, le Grand Périgueux s'investit dans plusieurs actions de connaissances et de préservation de la biodiversité : l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communal à l'échelle de ses 43 communes, mais également un projet de préservation de la zone confluence Isle-Auvézère (ses bocages et ses bras-morts), l'accompagnement du programme « biodiversité alliée » de l'agriculture porté par l'association le Pays de Beleyme qui implique plus de 30 fermes du territoire dans la préservation et le renfort de la présence des espèces auxiliaires de culture...

Qu'aussi, des projets comme l'acquisition de l'étang du Rosier doivent permettre de renforcer les actions pédagogiques sur les espaces naturelles et leurs richesses, pour les enfants et tous les habitants de l'Agglomération.

Considérant que nous constatons que les actions de l'Agglomération se positionnent sur différentes approches et besoins mais sans répondre à une ambition globale et définie.

Qu'aussi, dans la cadre de la révision du PCAET qui sera engagée fin 2025, nous souhaitons mieux intégrer le volet biodiversité. De plus, nous voyons au quotidien le besoin d'intégrer les solutions fondées sur la nature dans les projets d'aménagement afin de se prévenir au mieux des effets du changement climatique.

Que pour tout cela, il manque un cadre stratégique qui permette, à l'échelle du Grand Périgueux, d'établir des orientations, fixer des priorités et définir des actions de court et moyens termes à mettre en œuvre ou à renforcer en matière de biodiversité.

Considérant qu'il est proposé ainsi d'établir une stratégie ciblée sur la biodiversité qui permettra au Grand Périgueux d'avoir un cadre pour ses interventions en matière de sensibilisation, planification, préservation des richesses naturelles de son territoire.

Que le travail d'inventaire réalisé dans le cadre de l'ABC sera une base solide de diagnostic. Il reste à travailler sur la définition des enjeux et des objectifs pour le territoire. De cela découlera un plan d'actions. L'élaboration d'un document stratégique sera également l'occasion de mettre en corrélation les outils et moyens existants avec les besoins, d'impliquer les parties prenantes du territoire, voire de formaliser un lieu d'échanges pour assurer le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie.

Que l'objectif est de réaliser cette stratégie en interne, en s'attachant les compétences des partenaires locaux et régionaux tels que l'Agence Régionale de la Biodiversité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'établir une stratégie biodiversité à l'échelle du Grand Périgueux

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/10/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/10/2025	Périgueux, le 10/10/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 